

### Maçon

Le titulaire de la spécialité « maçon » exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine du bâtiment pour des travaux neufs ou de rénovation.

Il intervient indifféremment sur tous les domaines couverts par les activités de réalisation du gros œuvre :

- construction de maisons individuelles ;
- construction de bâtiments collectifs ;
- construction de bâtiments industriels, tertiaires ou agricoles.

Son activité consiste à réaliser des éléments d'ouvrages, essentiellement porteurs ou de remplissage, à partir de composants industrialisés assemblés par des produits liants tels que les colles, les mortiers et les bétons. Les composants les plus souvent mis en œuvre sont :

- les blocs manufacturés ;
- les briques de terre cuite ;
- les éléments préfabriqués (poutrelles-entrevois, appuis de baies et pré-linteaux ...) ;
- les boisseaux pour conduits de fumées.

Le titulaire de la spécialité « maçon » contribue aussi à la réalisation de revêtements verticaux et horizontaux tels que les enduits de façades, les enduits d'étanchéité et les chapes.

Les traditions locales de construction conduisent également à la mise en œuvre fréquente de certains matériaux (briques, pierres, moellons, pisé, bauge ...) selon des méthodes spécifiques.

Le titulaire de la spécialité « maçon » réalise également des ouvrages en béton armé aux dimensions et à la complexité limitée, principalement en maison individuelle ou petit immeuble collectif. Dans ce contexte, il réalise à partir de plans et sur instructions, le coffrage, les armatures complémentaires et met en œuvre le béton.

Les ouvrages concernés sont :

- les fondations superficielles ;
- les poteaux de section 30 x 30 cm maximum ;
- les poutres de portée limitée (450 cm maximum) ;
- les ouvrages en béton armé intégrés aux maçonneries (linteaux, chaînages verticaux et horizontaux).

Pour toutes les tâches professionnelles dont il a la charge, il effectue, en coordination avec les autres corps de métier, les activités de préparation et de réalisation du travail qui lui sont confiées. Il contrôle ses tâches et interventions et rend compte à sa hiérarchie. Il participe aux opérations simples de maintenance préventive et corrective du matériel et outillage.

Le titulaire de la spécialité « maçon » fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il applique les modes opératoires donnés. Il choisit les outils adaptés et utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition pour garantir la qualité de sa réalisation. Il respecte les délais donnés et des mesures de prévention.

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, à la Sécurité et à l'Environnement (QSE). Il applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés. Il respecte les exigences réglementaires, sécuritaires, normatives et environnementales.

### Débouchés

Le titulaire de ce diplôme exerce des activités de maçonnerie dans une entreprise de bâtiment, et principalement dans le domaine du gros œuvre.

Les entreprises du BTP recherchent des ouvriers qualifiés.

Dans les entreprises artisanales, ceux-ci travaillent au sein de petites équipes. Dans les grandes, ils sont formés sur le tas aux nouvelles techniques du béton sous les ordres d'un chef d'équipe.

Après quelques années d'expérience, un maçon peut devenir chef d'équipe, puis chef de chantier (gros œuvre, travaux publics) ou se mettre à son compte comme artisan s'il a des connaissances en gestion et en comptabilité. Il peut aussi se spécialiser, en tant que façadier par exemple.

### Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>.

### Programme

| Grille horaire (a)                                                                  | 1 <sup>ère</sup><br>année | 2 <sup>ème</sup><br>année |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Enseignement professionnel                                                          | 333h30                    | 312h                      |
| Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)                     | 43h30                     | 39h                       |
| Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)                | 43h30                     | 39h                       |
| Réalisation d'un chef d'œuvre(c)                                                    | 87h                       | 78h                       |
| Prévention Santé Environnement                                                      | 43h30                     | 26h                       |
| Français, Histoire-Géographie                                                       | 43h30                     | 39h                       |
| Enseignement moral et civique                                                       | 14h30                     | 13h                       |
| Mathématiques – Physique-Chimie                                                     | 43h30                     | 39h                       |
| Langue vivante                                                                      | 43h30                     | 39h                       |
| Arts appliqués et culture artistique                                                | 29                        | 26h                       |
| Education physique et sportive                                                      | 72h30                     | 65h                       |
| Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation | 101h30                    | 91h                       |
| Période de formation en milieu professionnel (semaines)                             | 6 à 7                     | 6 à 7                     |

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

- Lecture de plans
- Organiser les tâches, choisir l'outillage et les matériaux
- Connaître les étapes de la réalisation et de la pose, monter et démonter un échafaudage, fabriquer un coffrage
- Assemblage des pierres, parpaings, briques à l'aide d'un ciment
- Connaissance des matériaux : béton, mortier, enduits, bois et dérivés, aciers, plâtres, colles
- Connaissance des matériels (fosse étanche, fonctionnement d'un conduit de cheminée ou de ventilation). Les outils à main (truelle, fil à plomb) et les outils mécaniques (bétonneuse, élévateur)
- Ouvrages de maçonnerie : les fondations, les dallages, les planchers, les poutres, les murs, les escaliers ainsi que l'ensemble de la chaîne de construction, du coffrage à l'enduit en passant par le bétonnage ou le ferrailage.
- Santé et sécurité au travail

### Blocs de compétences

Bloc n° 1 - Étude et préparation d'une intervention

- Compléter et transmettre des documents
- Décoder un dossier technique
- Choisir les matériels et l'outillage

Bloc n° 2 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant

Déterminer des quantités de matériaux et composants

- Organiser son poste de travail
- Sécuriser son intervention
- Monter, démonter et utiliser un échafaudage
- Planter et tracer des ouvrages
- Réaliser et mettre en place des coffrages
- Mettre en place des armatures
- Fabriquer et mettre en œuvre des bétons courants, bio et géo-sourcés
- Réaliser des maçonneries de petits éléments
- Réaliser les finitions d'un ouvrage vertical
- Réaliser les finitions d'un ouvrage horizontal
- Préparer, utiliser et entretenir les matériels et outillages
- Contrôler la nature et la conformité des supports
- Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux

Bloc n° 3 - Réalisation de travaux spécifiques

- Échanger et rendre compte oralement
- Intervenir à proximité des réseaux
- Mettre en place et démonter un étaieement
- Réaliser des terrassements complémentaires
- Réaliser des réseaux enterrés
- Intervenir sur le bâti existant
- Poser des éléments préfabriqués

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines. La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

#### Enseignement professionnel :

- Etude et préparation d'une intervention : coeff. 4
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant : coeff. 9
- Réalisation de travaux spécifiques : coeff. 2

#### Enseignement général :

- Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques – physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Prévention-santé-environnement, coeff. 1
- Epreuve facultative 1 Langue vivante étrangère
- Epreuve facultative 2 Mobilité <sup>(1)</sup>

(1) Arrêté du 03 avril 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

#### Principales poursuites d'études

- Autre CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Carreleur-mosaïste
- Bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Bac pro Travaux publics
- Bac pro Interventions sur le patrimoine bâti
- Bac pro Technicien d'études du bâtiment option études et économie
- Brevet professionnel (BP) Maçon
- BP Plâtrerie et plaque

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Où se former en Occitanie

#### Ariège (09)

Foix - CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**

Pamiers - Etablissement régional d'enseignement adapté Guy Villeroux (Public) **/A**

#### Aude (11)

Lézignan-Corbières - CFA du BTP de l'Aude **A**

#### Aveyron (12)

Villefranche-de-Rouergue - EREA Laurière (Public) **/A**

Onet Le Château - Campus des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron **A**

#### Gard (30)

Bagnols-sur-Cèze - Lycée professionnel privé Sainte-Marie (Privé) **A**

La Grand Combe - Lycée privé Pasteur **/A**

Méjanès-les-Alès - CFA du BTP du Gard **A**

Nîmes - Lycée Frédéric Mistral (Public) **/**

Nîmes - CFA des Compagnons du Devoir - site de Nîmes **A**

#### Haute-Garonne (31)

Gourdan-Polignan - CFA du Comminges **A**

Plaisance-du-Touch - CFA compagnons du Tour de France Occitanie **A**

Colomiers - CFA Compagnons du Devoir de Midi-Pyrénées **A**

Toulouse - CFA régional du bâtiment et des travaux publics **A**

Toulouse - CFA Académie de Toulouse (Public) **A**

Toulouse - Lycée professionnel Urbain Vitry (Public) **/**

#### Gers (32)

Auch - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Le Garros (Public) **/**

Pavie - Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**

#### Hérault (34)

Montpellier - CFA du BTP de l'Hérault **A**

Gignac - Lycée privé agricole vallée de l'Hérault **A**

Montpellier - Ecole des métiers de l'Hérault - IRFMA **A**

Montpellier - Lycée professionnel Léonard de Vinci (Public) **/**

#### Lot (46)

Cahors - CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**

#### Lozère (48)

Mende - CFA Henry Giral - Campus des métiers et de l'artisanat de la Lozère **A**

#### Hautes-Pyrénées (65)

Tarbes - École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

#### Pyrénées-Orientales (66)

Pergignan - CFA du BTP des Pyrénées-Orientales **A**

Villelongue-Dels-Monts - Lycée Alfred Sauvy (Public) **/**

#### Tarn (81)

Albi - Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat **A**

Castres - Lycée prof. du bâtiment Le Sidobre (Public) **/A**

**/** formation initiale

**A** formation en apprentissage

### En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie  
de Montpellier & de Toulouse

